



Neuchâtel, le 13 juin 2021

CONDITIONS GENERALES **Arts Études - Formation / filière préprofessionnelle**

INSCRIPTION

L'inscription à l'*Académie MDC* est gratuite. Les élèves peuvent débiter les cours à tout moment de l'année. Chaque élève est prié de remplir le contrat d'inscription et de prendre connaissance du règlement interne. Pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire.

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature et il est valable pour une durée de 12 mois. Il est ensuite renouvelé tacitement d'année en année, sauf en cas de résiliation.

A noter que ce dernier est indépendant d'une éventuelle adhésion à la structure Sports-Arts-Études qui, elle, fait l'objet d'une demande au début de chaque nouvelle année scolaire (voir les conditions exigées par le Canton et le cercle scolaire).

Le suivi des cours, selon le plan établi entre la direction et l'élève, est obligatoire et le respect des horaires est impératif.

COTISATIONS

Les premières cotisations doivent être réglées au moment de l'inscription. Elles font l'objet d'une facture envoyée tous les trois mois, payable à 10 jours dès la date d'envoi de la facture.

Il est également possible de régler mensuellement le montant de la cotisation trimestrielle en utilisant le même bulletin de versement et sous réserve d'un accord préalable avec l'administration. Dans ce cas, la facture est payable au plus tard le 25 de chaque mois.

Le montant des cotisations est établi en tenant compte des vacances scolaires. Celles-ci sont donc déjà déduites et ne sont pas remboursables. Cependant, les jours fériés officiels du canton de Neuchâtel peuvent être récupérés durant la même semaine du congé.

En raison des vacances, les deux mois de juillet et août sont regroupés en une seule cotisation, due à fin juin sans exception.

Les cours manqués ne justifient aucun remboursement ni déduction de la cotisation. Cependant, sur demande dans les 24 heures précédant le cours manqué, celui-ci peut être remplacé dans la semaine qui suit l'absence même dans une autre discipline. En cas de force majeure (accident/maladie nécessitant un arrêt de plus de deux semaines) et sur la base d'un certificat médical, le contrat – et donc les cotisations – sont temporairement suspendus (aucun remboursement n'est effectué).

Toute modification de cours – changement de discipline ou de niveau – doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du secrétariat. L'*Académie MDC* se réserve le droit d'accepter ou de refuser la modification.

Si une modification est liée à une réduction du nombre de cours, veuillez vous référer au paragraphe *Résiliation*.

AVANTAGES

- ✓ Les répétitions pouvant se dérouler en semaine ou week-end sont offertes.
- ✓ Selon les Workshops proposés par l'*Académie MDC* durant l'année, le danseur pourrait bénéficier d'un tarif préférentiel.
- ✓ En cas de besoin, l'élève a la possibilité de consulter, pour un contrôle, un physiothérapeute mandaté par l'*Académie MDC*. Pour cela, il doit impérativement s'adresser à l'administration qui se chargera de faire le nécessaire. Cette prestation est comprise dans le forfait. Par contre, si un suivi régulier s'avère nécessaire, l'élève s'adressera à son médecin traitant qui lui délivrera un bon de physiothérapie (séances remboursées par la caisse-maladie).

TARIF MENSUEL – FORMATION

Formation complète 289.-

Grâce à cette formation, l'élève peut suivre un programme personnalisé, soit des cours adaptés à son âge et à son niveau (full access), un suivi avec les professeurs ainsi qu'une évaluation orale et écrite.

TARIF DES COURS PRIVÉS

Cours de perfectionnement avec Melinda : 110.-/60min

RESILIATION

Le contrat peut être résilié en respectant un préavis de trois mois. Toute résiliation doit impérativement être transmise par écrit et en courrier recommandé au secrétariat. Une résiliation par courrier électronique n'est pas admise.

VACANCES

L'*Académie MDC* est fermée durant les vacances scolaires (sous toute réserve de modification), soit :

- 1 semaine de relâche au 1^{er} mars,
- 1 seule semaine durant les vacances de Pâques,
- 6 semaines durant la période estivale,
- 1 seule semaine durant les vacances d'automne
- 2 semaines durant les fêtes de fin d'année

Une communication détaillée au sujet de la fermeture de l'*Académie* est consultable en ligne sur notre site internet.

ABSENCE DU PROFESSEUR

Il peut parfois arriver qu'un professeur soit absent et, de ce fait, soit remplacé afin d'assurer le cours. L'*Académie* se réserve le droit d'ouvrir et/ou maintenir un cours selon le nombre d'élèves inscrits.

EVENEMENTS A LA VILLA CASTELLANE

Lors d'évènements organisés à la Villa et dans des cas exceptionnels, l'*Académie* se réserve le droit d'annuler des cours, qui peuvent être remplacés ultérieurement.

REGLEMENT INTERNE

RESPONSABILITE DE L'ACADEMIE

L'*Académie MDC* ne couvre pas les risques de maladie et d'accident : chaque élève doit être assuré personnellement. De même, la responsabilité de l'*Académie* n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents et/ou blessures causés ou subis lors des cours ou durant les représentations.

L'*Académie* décline toute responsabilité pour les objets perdus, oubliés ou volés dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux.

DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal, la direction se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées en cours ou lors des représentations pour sa communication.

DISCIPLINE ET RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Le danseur se devra d'être présent aux répétitions et aux spectacles selon la demande du responsable, à moins qu'une raison valable ne l'y empêche.

Une tenue correcte ainsi qu'un comportement respectueux envers chacun est exigé dans l'enceinte de l'*Académie*. Merci de rester calme aussi bien dans les salles de cours que dans les couloirs ou les vestiaires.

La direction se réserve le droit de refuser un élève pour cause de non paiement ou de comportement inadéquat.

La Villa Castellane fait partie du patrimoine neuchâtelois, il s'agit donc d'un bâtiment protégé. Il est impératif de respecter ces lieux et ses locataires. Les élèves sont seuls responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner à l'intérieur des locaux.

Pour rappel, l'*Académie* n'occupe que les espaces du rez-de-chaussée et du sous-sol. Les élèves ainsi que les accompagnants sont donc priés de n'utiliser que lesdits espaces et de ne pas monter au 1^{er} étage ni de rester dans la cage d'escalier.

ACCES AUX SALLES ET VESTIAIRES

Tous les élèves accèdent à l'*Académie* par « l'entrée des artistes » en empruntant l'escalier situé sur le côté du bâtiment. Celui-ci mène directement aux vestiaires qui se trouvent au sous-sol. Les chaussures et chaussettes d'extérieur ne sont pas autorisées dans les salles de danse.

Les parents des enfants en bas âge peuvent les accompagner dans les vestiaires en cas de besoin, mais l'espace au sous-sol est uniquement réservé au personnel de la Villa, aux élèves et aux professeurs.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires (sacs à main, bijoux, argent, téléphones, etc.). Ceux-ci peuvent être déposés dans une boîte prévue à cet effet dans chacune des salles de danse. Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux.

De même, les aliments et boissons sont interdits dans les salles de danse.

Tout élève désirant occuper les locaux en dehors des heures de cours (répétitions, préparation à un concours, etc.) et/ou prendre des cours particuliers, est prié de s'adresser à la direction.

TENUE VESTIMENTAIRE

Veillez vous référer à notre document interne transmis lors de l'inscription et disponible au secrétariat.

PUBLIC

Afin de ne pas perturber les élèves, il est demandé de ne pas entrer dans les salles de danse pendant les cours. Des cas exceptionnels peuvent être acceptés après entente avec le professeur.

VEHICULES

Tout véhicule est interdit dans l'enceinte de la Villa Castellane, aucune place de stationnement n'est à disposition.